

---

## Adoption de divers décrets, lors de la séance du 23 vendémiaire an III (14 octobre 1794)

Henri Menuau

---

### Citer ce document / Cite this document :

Menuau Henri. Adoption de divers décrets, lors de la séance du 23 vendémiaire an III (14 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. p. 136;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1995\\_num\\_99\\_1\\_17598\\_t1\\_0136\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17598_t1_0136_0000_6)

---

Fichier pdf généré le 07/10/2019

un autre le commandement, il couronne cette mémorable campagne par la prise inappréciable de Bois-le-Duc; et peu de généraux pourraient dire, comme lui, avoir commandé pendant deux campagnes les plus actives, et n'avoir jamais été battu. Le général de division Moreau le remplace momentanément; la part active qu'il a eue dans cette campagne, les prises d'Ypres, Nieupoort, l'Écluse, l'attaque audacieuse de l'île de Cadzand, annoncent à la nation les services importants qu'elle doit en attendre encore.

Salut et fraternité,

Signé BELLEGARDE  
et LACOMBE (du Tarn) (53).

**b**

**Un autre membre, au nom du même comité, a annoncé les succès des forces navales de la République : il résulte de son rapport que dix-sept navires ennemis ont été pris et neuf ont été coulés.**

**La Convention décrète l'insertion au bulletin de ces heureuses nouvelles** (54).

Bréard annonce ensuite que vingt-six bâtiments pris sur les ennemis sont entrés dans les ports de la République, et que neuf ont été coulés à fond (55).

COURRIER DU 11 VENDÉMAIRE

*Prise entrée à Dune-Libre*

Un navire anglais chargé de fer.

*Idem, à Saint-Sébastien*

Un navire anglais de 250 tonneaux, chargé de 4 939 quintaux de morue.

*Idem, à Brest*

Un navire anglais chargé de citrons et oignons.

*Idem, à Ostende*

Un navire anglais ayant 22 criks à son bord.

COURRIER DU 14 VENDÉMAIRE

Trois bâtimens anglais richement chargés, pris par la frégate française *Le Brutus*.

Trois bâtimens anglais coulés par *idem*.

Six *idem* hollandais, coulés par *idem*.

(53) *Moniteur*, XXII, 243; *Bull.*, 23 vend.; *Débats*, n° 753, 358-359; *Ann. Patr.*, n° 652; *Ann. R.F.*, n° 23, 25; *C. Eg.*, n° 787; *F. de la Républ.*, n° 24; *J. Fr.*, n° 749; *J. Mont.*, n° 2; *J. Paris*, n° 24; *J. Perlet*, n° 751; *J. Univ.*, n° 1785; *M.U.*, XI, IV, 371-372; *Mess. Soir*, n° 787; *M.U.*, XLIV, 360; *Rép.*, n° 24.

(54) *P.-V.*, XLVII, 151. *F. de la Républ.*, n° 24; *J. Perlet*, n° 751; *J. Univ.*, n° 1784; *Mess. Soir*, n° 787; *Rép.*, n° 24.

(55) *Débats*, n° 753, 360-361; *Bull.*, 23 vend.; *C. Eg.*, n° 788; *M.U.*, XLIV, 373-374; *Rép.*, n° 26; mention *Moniteur*, XXII, 244; *F. de la Républ.*, n° 26; *J. Fr.*, n° 756; *J. Perlet*, n° 751; *J. Univ.*, n° 1784.

COURRIER DU 16 VENDÉMAIRE

*Prises entrées à Brest*

Un navire anglais chargé de beurre et toile.  
Un *idem*, chargé de toile et de charbon de terre.

*Idem, à Rochefort*

Un bâtiment anglais de 300 tonneaux, chargé de liège et noisettes, pris par la frégate *L'Agricole*.

COURRIER DU 18 VENDÉMAIRE

*Prises entrées à Brest*

Un navire anglais de 150 tonneaux, chargé de coton et de citrons.

Un bâtiment hollandais de 160 tonneaux, chargé de genièvre et de fromage.

*Idem, à Morlaix*

Un navire chargé de poisson sec et salé, pris par le cutter *Les Trois Couleurs*.

COURRIER DU 22 VENDÉMAIRE

*Prise entrée en rivière de Paimboeuf*

Un navire anglais chargé de sucre, café, coton et indigo.

*Idem, à Gravelines*

Un bâtiment chargé de chanvre pour Lisbonne.

Un navire prussien a fait côte près Boulogne, chargé de mâtues et merrains.

*Idem, à Rochefort*

Un bâtiment anglais de 130 tonneaux, pris par le lougre *Le Sans-Culotte*.

Dix-sept pris, 9 coulés. Total, 26.

**22**

**Un membre [MENUAU] propose, au nom du comité des Secours publics, et la Convention adopte les neuf décrets suivants.**

**a**

**La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité des Secours publics sur la pétition de la citoyenne Michel Deraye, veuve Leclerc, âgée de quatre-vingt-dix ans, soutenue autrefois par la société philanthropique, maintenant sans moyen d'exister, et dont trois de ses petits enfans sont au service de la République, décrète ce qui suit :**

**ARTICLE PREMIER. – La Trésorerie nationale paiera, sur le vu du présent décret, à la citoyenne Michel Deraye, veuve Leclerc, âgée de quatre-vingt-dix ans, à titre de secours, la somme de 300 L.**